

# AFFICHAGE DES PRIX

## TRANSACTION

### REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

- Rémunération forfaitaire de 3 514 euros TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 euros
- 7 % TTC sur la part comprise entre 30 001 euros et 50 000 euros
- 5 % TTC sur la part comprise entre 50 001 euros et 100 000 euros
- 4 % TTC sur la part excédent 100 000 euros

Les honoraires sont à la charge du vendeur ou de l'acquéreur, selon ce qui aura été convenu au mandat de vente confié par le premier et /ou au mandat de négociation ou de recherche confié par le second et à l'avant contrat de vente.

## LOCATION

### \* APPARTEMENTS (meublés ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- |   |                 |                       |
|---|-----------------|-----------------------|
| • Visite, constitution du dossier,<br>Rédaction du bail | 6 euros le m2 * | Bailleur et locataire |
| • Etat des lieux d'entrée                               | 3 euros le m2 * | Bailleur et locataire |
| • Négociation   | 0 euros         |                       |

**Prestations plafonnées à 72 % d'un mois de loyer**

### \* MAISONS (meublées ou non) (soumis à la loi du 6 juillet 1989)

- |   |                 |                       |
|---|-----------------|-----------------------|
| • Visite, constitution du dossier,<br>Rédaction du bail | 6 euros le m2 * | Bailleur et locataire |
| • Etat des lieux d'entrée                               | 3 euros le m2 * | Bailleur et locataire |
| • Négociation   | 0 euros         |                       |

**Prestations plafonnées à 90 % d'un mois de loyer**

### \* LOCAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS

- Négociation
- Visite, constitution du dossier, rédaction du bail
- Etat des lieux d'entrée

**Honoraires Agence :**

**Un mois de loyer**

**Bailleur et Locataire**

# *AFFICHAGE DES PRIX*